



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice 19
présents 17
votants 19

Le mardi 1^{er} octobre 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20/09/2024

DELIBERATION

N° 170/2024

PRÉSENTS : Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Décision modificative n°5
au Budget Principal

ABSENTS : Audrey ROSSI, Jérôme BOUERI

ONT DONNÉ POUVOIR : Audrey ROSSI à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI à Julia BONNET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire informe de la nécessité de prendre une décision modificative au budget principal qui consiste en les éléments suivants :

1°/ Pour permettre de reverser à la SLNPCA (Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur) la taxe additionnelle régionale de séjour de l'année 2023, il y a lieu d'effectuer les opérations budgétaires suivantes :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap) – Fonction - Opération	Montant
73918 (014) – Autres reversements et restitutions sur fiscalité locale	+4.570,00€	75888 (75) – Autres produits divers de gestion courante	+4.570,00€
Total dépenses	4.570,00 €	Total recettes	4.570,00 €

AR Prefecture

006-210600235-20241001-2024_367-DE
Reçu le 03/10/2024

2°/ Pour permettre de faire face au coût de la ligne de trésorerie et à l'indemnité supplémentaire des élus avec l'augmentation du point, il y a lieu d'effectuer les opérations budgétaires suivantes :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap) – Fonction - Opération	Montant
6618 (66) – Intérêts des autres dettes	+14.000,00€	75888 (75) – Autres produits divers de gestion courante	+17.500,00€
65311 (65) – Indemnités de fonction (élus)	+3.500,00 €		
Total dépenses	17.500,00 €	Total recettes	17.500,00 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°5 au budget principal.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN